

ELIMINATION DES DECHETS

Dès la production des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), un tri doit être effectué selon la réglementation et pour des raisons de sécurité. Les DASRI ne doivent en aucun cas être mélangés et jetés avec les ordures ménagères.

- Les déchets souillés perforants doivent être recueillis dans des boîtes à aiguilles ou mini collecteurs (norme NF). Les aiguilles ne doivent pas être recapuchonnées, **ni laissées abandonnées dans les boîtes à prélèvements.**



- Les déchets souillés mous doivent être recueillis dans des sacs plastiques (norme NF) ou des cartons avec sacs de couleur jaune avec marquage indiquant qu'il y a un risque biologique. Sur l'emballage, il doit y avoir l'identification du producteur.

Le stockage et l'enlèvement des DASRI sont également réglementés.

NB : après avoir été analysé et avant son élimination dans les DASRI, le prélèvement pourra exceptionnellement être utilisé par le laboratoire à des fins de formation du personnel dans le respect de la confidentialité et de la réglementation en vigueur. Le patient peut, sans conséquences pour sa prise en charge, s'opposer à tout moment à cette autre utilisation.